



Enregistrements sur portable

Par **valgar**, le **17/03/2008** à **11:08**

Bonjour dans mon travail mes collègues ont enregistré sur portable toutes les conversations par téléphone ou dictaphone et nous ont pousser à dire des choses. Un membre du chsct de mon travail m'a dit que ces enregistrement était valable aux tribunal et que si le juge voulez les écouté il le pouvé de plus ces personnes ont fait écouter a d'autre collègue de travail ces conversations et maintenant l'ambiance c'est nettement dégrader. Ma question est la suivante à ton le droit d'enregistrer un collègue de travail et faire écouter les conversations a d'autre personne du travail. Est-ce que ces enregistrements peuvent servir de preuve au tribunal pour diffamation ou autres ? Merci